



# Élections Professionnelles

## #jevotecgteduc2022

**ÉLECTIONS**  
2022

Entre le 1<sup>er</sup> et le 8 décembre, les non-titulaires, comme l'ensemble des personnels, auront à voter pour les élections professionnelles. À cette occasion, les non-titulaire devront faire trois votes.

Un pour le Conseil Social d'Administration (CSA) ministériel, compétent sur des questions comme l'organisation des services au niveau national.

Un deuxième vote pour le CSA académique qui traite l'organisation locale et la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent·es dans leur travail.

Enfin un troisième vote pour la Commission Consultative Paritaire (CCP), celle-ci est consultée pour les conseils de discipline ou les licenciements mais également, à l'initiative de l'agent·e, pour contester un refus (d'autorisation d'absence, de congé syndical, de temps partiel...) ou un litige sur un compte-rendu d'entretien professionnel.

**La CGT Éduc'action a toujours défendu individuellement tous les personnels tout en étant un syndicat revendicatif, féministe, de masse et de classe, œuvrant pour un autre projet de société.**

**C'est pourquoi aux élections de décembre, votez et faites voter CGT Éduc'action pour renforcer vos droits et faire vivre un autre projet d'École.**

